|  |  |
| --- | --- |
| **Axe 3** | **Accompagnement des secteurs d’activité non agricole** |
| **Action 1.b** | **Intégrer la préservation des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des aires protégées, améliorer les connaissances sur ces derniers et accompagner les gestionnaires sur ces sujets**  - CENCA et SLE - |
| **Priorité** | 1 |
| **Objectifs** | * Favoriser la prise en compte des pollinisateurs sauvages dans la gestion des aires protégées (PN, RN, Natura 2000…) ; * Favoriser les études sur les pollinisateurs dans les aires protégées ; * Créer un réseau de gestionnaires d’aires protégées sur les pollinisateurs sauvages. |
| **Calendrier** | Durée du PNA |
| **Contexte** | Les aires protégées sont des sites ou des territoires dont la richesse en termes de biodiversité est remarquable. Les insectes pollinisateurs sauvages concernent de nombreux taxons (hyménoptères, lépidoptères, diptères, etc.) et font partis de cette biodiversité. Les aires protégées sont des espaces particulièrement adaptés pour la prise en compte des besoins des insectes pollinisateurs.  Les pollinisateurs sauvages sont très peu étudiés sur les aires protégées, notamment les abeilles sauvages et les syrphes : il y a un réel manque de connaissances. La connaissance sur les interactions entre pollinisateurs et plantes à fleurs, par exemple, est importante pour permettre d’adapter la gestion de ces espaces.  En termes d’informations, les gestionnaires d’aires protégées n’ont que très peu de documents sur lesquels s’appuyer : il n’existe pas de documents de synthèse ni d’outils permettant à ces derniers d’obtenir des informations concrètes et pertinentes pour la mise en place d’une gestion favorable aux pollinisateurs et pour mener des suivis spécifiques à ces taxons. L’animation d’un réseau de gestionnaires est cruciale pour diffuser ces informations et mettre en place des groupes de travail spécifiques.  Par ailleurs, les gestionnaires d’aires protégées sont régulièrement confrontés à des demandes d’installation de colonies d’Abeille domestique (*Apis mellifera*). La problématique de compétition entre cette espèce et les pollinisateurs sauvages est bien réelle. Des études sur le sujet ont été menées mais aucun élément précis préconisant au cas par cas des modalités de gestion apicole à appliquer n’existe. (Source : OA, 2015)  **Acteurs ciblés** : gestionnaires d’aires protégées |
| **Description** | * **Intégrer les insectes pollinisateurs sauvages dans les documents de gestion :** * Favoriser la conservation des espèces de pollinisateurs sauvages locales et rares dans les documents de gestion en s’appuyant sur une liste de références pour ces taxons ; * Produire des listes précises de plantes favorables aux pollinisateurs sur lesquelles les gestionnaires pourront s’appuyer dans le cadre de restaurations (semis…), de sauvegarde et de conservations de milieux. Cette liste pourra être adaptée en fonction des connaissances des pollinisateurs présents sur les sites considérés ; * Prendre en compte les effets de la gestion d’un site sur les ressources floricoles afin de l’adapter dans les futurs documents de gestion ; * Proposer des préconisations de gestion visant à favoriser les ressources alimentaires et les sites de reproduction. Laisser ou dédier des espaces pour les pollinisateurs sauvages ; * Prendre en compte les pollinisateurs sauvages dans les fiches actions des plans de gestion, DOCOB..., ou inclure des fiches actions spécifiques concernant l’amélioration de la connaissance sur les pollinisateurs sauvages. * **Utiliser les aires protégées comme « laboratoires de connaissances » :** * Développer un projet commun d’inventaire sur les pollinisateurs sauvages au sein des réserves naturelles du Grand-Est. * Lister les milieux sur lesquels il y a un manque de connaissances pour ces taxons. * Mettre en place des inventaires et des études spécifiques aux insectes pollinisateurs sauvages sur les aires protégées en développant des protocoles adaptés ou en développant les suivis déjà existants (SPIPOLL...). * Aider à la détermination de ces taxons complexes (formations, supports, listes de référents pour ces taxons...). * Inciter les scientifiques/chercheurs à venir étudier les pollinisateurs dans les aires protégées. * Réaliser une étude comparative des populations de pollinisateurs entre espaces protégés et non protégés. * Evaluer l’impact du pâturage/de la fauche sur les pollinisateurs pour ensuite proposer des mesures de gestion plus favorables si cela est nécessaire. * **Développer une animation de réseau pour coordonner, rassembler et partager les informations entre les gestionnaires d’aires protégées :** * Mettre en place un réseau « aires protégées » et des groupes de travail formalisés. * Faciliter l’accès aux données entre les gestionnaires. * Faciliter l’accompagnement des gestionnaires par des spécialistes lors des études et des inventaires. * Partager les retours d’expérience de gestion/les documents existants (guide, plan de gestion...) permettant d’informer et d’orienter les gestionnaires sur différents sujets en lien avec les pollinisateurs sauvages. * **Encadrer l’installation d’abeilles domestiques sur les aires protégées :** * Mettre en place un système d’autorisation par le gestionnaire permettant et encadrant l’implantation de ruches. * Définir un cahier des charges spécifique à l’installation de ruches en aires protégées. * Réaliser une cartographie des ruchers existants sur les aires protégées. * Etudier la possibilité d’accueil de nouvelles ruches sur ces milieux (définition de seuil). * Mettre en place des suivis permettant de mieux comprendre les interactions entre abeille domestique et pollinisateurs sauvages sur les espaces disposant de ruches. * **Développer des moyens de contrôle sur les aires protégées**, de manière systématique et rigoureuse, pour assurer la conservation des espèces pollinisatrices et des structures végétales associées et pour l’installation de ruchers. |
| **Action(s) associée(s)** | **Axe 1 - actions 1 et 2.**  **Axe 3 - actions 2 et 3.**  **Axe 4 – action 5.** |
| **Indicateurs de résultats** | * Nombre de plans de gestion dont les fiches actions prennent en compte les pollinisateurs sauvages * Nombre d’aménagements prenant en compte les pollinisateurs sauvages * Nombre d’aires protégées ayant réalisé un inventaire sur les pollinisateurs * Nombre d’échanges programmés entre gestionnaires sur les pollinisateurs * Nombre de cahiers des charges contractualisés |
| **Echelle(s) de travail** | Région Grand-Est |
| **Evaluation financière** | Financements spécifiques à chaque type d’action |
| **Pilote(s) de l’action** | CENs, SLE |
| **Partenaires potentiels** | Région Grand Est, CENs, CdL, PNR, PNN, RNR, RNN, animateurs Natura 2000, Conseils départementaux, Région Grand-Est, DREAL, ENSAIA, ReNArd, CBN, RBA, CPIE, associations environnementales, FRC GE, ADAGE, FRSEA, FRAGE. |